

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE TERRITORIAL APRES EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des Vosges,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 523-1 - 1°,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Considérant le reliquat 2025 de 5 postes dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique disponible à ce jour,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude à l'emploi des professeurs d'enseignement artistique territoriaux par voie de promotion interne est établie comme suit :

M. PERRIN Hervé	Assist.Ens.Art. Pal 1 ^e cl	Communauté de communes de Mirecourt Dompaire
Mme RICHARD Julie	Assist.Ens.Art. Pal 1 ^e cl	Communauté d'Agglomération d'Epinal

Article 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois.

Les intéressés devront faire connaître par écrit un mois avant le terme, leur intention d'être maintenus sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Monsieur le Préfet des Vosges.

Fait à Epinal, le 23 juin 2026
Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont